

PARRAINAGE PROFESSIONNEL

En nous recommandant auprès de vos confrères professionnels (artisans, commerçants et professions libérales), nous leur ferons bénéficier d'offres privilégiées lors d'un rendez-vous personnalisé.

PARCE QUE VOUS ÊTES NOTRE MEILLEUR AMBASSADEUR,

nous aurons le plaisir de vous offrir un **"cadeau de prestige"** remis en main propre par votre gestionnaire de clientèle **pour chaque parrainage.**

PARRAINER C'EST TOUT SIMPLE ! PARRAINS ET FILLEULS TOUS GAGNANTS

- 01** Vous choisissez un filleul.
- 02** Vous remplissez le bon de parrainage au dos de ce document, en précisant les coordonnées de votre filleul.
- 03** Puis, vous transmettez votre bulletin à votre Gestionnaire de clientèle.
- 04** Dans les jours suivant l'ouverture du forfait professionnel de votre filleul, votre gestionnaire aura le plaisir de vous remettre à tous les deux votre **"cadeau"**.

ET POUR VOTRE FILLEUL UN CADEAU ET UNE OFFRE PRIVILÉGIÉE :

- **une offre de bienvenue** adaptée aux besoins de votre filleul,
- un diagnostic gratuit sur ses besoins en trésorerie,
- une étude patrimoniale offerte.



A REMETTRE OU À ADRESSER
À VOTRE GESTIONNAIRE DE CLIENTÈLE
CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne ET DU LIMOUSIN.

NOTRE **MEILLEUR** AMBASSADEUR,

C'EST VOUS !

PARRAINS ET FILLEULS TOUS GAGNANTS



Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin, Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier, Société Anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 283 922 900 euros - Siège social : 63, rue Montlosier 63000 Clermont-Ferrand - 382 742 013 RCS Clermont-Ferrand - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 006 292

Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin et de ses partenaires dans le cadre de cette opération commerciale. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin.

PARRAINAGE

BULLETIN

Bulletin valable jusqu'au 31 décembre 2016.

PARRAIN

FILLEUL

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

Nom société :

Nom société :

N° identifiant ou compte :

N° identifiant :

Signature du parrain :

..... CADRE RÉSERVÉ À LA CAISSE D'ÉPARGNE

Nom collaborateur CEPAL :

.....

N° compte parrain :

1 8 7 1 5|0|0| | | | | | | | | | | | | |

Date :/...../ 2016

N° compte filleul :

1 8 7 1 5|0|0| | | | | | | | | | | | | |

Agence :